



## COMITÉ DE FILIÈRE ANIMATION : COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les mouvements de grève nationaux de novembre, décembre 2021, janvier, mars et juin 2022 ont exprimé un profond ras-le-bol des salarié·es de l'animation face à la précarité, aux bas salaires, aux temps partiels imposés, aux conditions de travail dégradées, épuisantes et dangereuses, et à l'absence de reconnaissance des métiers de l'animation et de l'éducation populaire.

Cette situation impacte durablement la filière puisque celle-ci connaît une crise majeure de recrutement, qui impacte notamment l'accueil de mineur·es avec de multiples fermetures de colonies de vacances cet été et des conséquences sur l'accueil périscolaire dans de nombreuses communes du fait de la pénurie d'animatrices et d'animateurs.

C'est fort de ce constat que le gouvernement a été contraint d'annoncer la création d'un comité de filière.

Cependant, si un tel comité pourrait être l'occasion de l'ouverture de réelles négociations permettant de sortir de l'ornière dans laquelle sont les métiers de l'animation, la forme choisie par le gouvernement n'est pas pour le moment de nature à la permettre :

- d'ores et déjà, le gouvernement précise que ce comité de filière n'aura qu'un rôle consultatif. Le risque est donc grand qu'il ne serve que de chambre d'enregistrement à des décisions déjà prises sans les salarié·es et les acteurs et actrices de la filière, et ne soit que le prétexte à une opération de communication sans traduction sur le terrain.

- Aucune annonce n'a été faite relative aux financements publics nécessaires à une revalorisation durable des salaires dans les métiers de l'animation.

- La représentation des salarié·es et des employeur·ses est clairement déséquilibrée dans le projet gouvernemental : les organisations syndicales, toutes branches de l'animation confondues, public et privé, ne disposent que de 3 sièges contre 12 pour les employeurs et employeuses, 3 pour les financeurs et financeuses sans compter la représentation gouvernementale et institutionnelles par le biais des invité·es permanent·es.

Aucune solution réaliste et durable pour la filière ne pourra émerger sans que la parole des salarié·es ne soit garantie, respectée et entendue, ce que ne permet pas le dispositif envisagé.

Nos organisations réclament de longue date une revalorisation des salaires, conditions de travail, une reconnaissance de la technicité et l'utilité sociale des métiers de l'animation et de l'éducation populaire, et la rupture avec la situation de précarité faites aux professionnel·les de l'animation et l'éducation populaire, ce qui suppose de garantir des financements aux associations.

### **Nous demandons donc au gouvernement de revoir sa copie en :**

- garantissant une représentation paritaire salarié·es / employeur·ses.
- Faisant de ce comité un espace non pas consultatif mais de réelle négociation sur les revendications des salarié·es.
- S'engageant à une hausse significative des financements publics de nos secteurs.

**Montreuil, le 14 septembre 2022**